

# **PROCES VERBAL**

## **SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 01.06.2021**

Par lettre en date du 25.05.2021, le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire, dans la salle du centre socioculturel en raison de la situation sanitaire actuelle, pour le mardi 1<sup>er</sup> juin 2021, afin de délibérer sur les questions suivantes :

### **Ordre du jour :**

- 1 – Appel nominatif des conseillers.
- 2 – Désignation du secrétaire de séance.
- 3 – Approbation du procès-verbal précédent.
- 4 – Rapport du Maire.
- 5 – Dossier 1 : Voirie – Chemins communaux.
- 6 – Dossier 2 : Exonération taxe CFE.
- 7 – Dossier 3 : Partenariat Association Sud Berry Lab.
- 8 – Dossier 4 : Heures supplémentaires et complémentaires.
- 9 – Dossier 5 : Prime de salubrité

### Questions diverses

Le Maire de Pouligny Notre-Dame certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché, conformément à l'article L 2122.25 de code général des collectivités territoriales.

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis le 1<sup>er</sup> juin 2021 à 20 heures, dans la salle du centre socioculturel, sous la présidence de Monsieur DEVAUX Samuel, Maire.

### **1 – APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS**

**Présents** Mmes et MM. DEVAUX Samuel, JEOMEAU Bernard, DAUDON Christèle, PICHON Stéphanie, GAUTIER Alain, BIGUE Angélique, PÉRICHON Damien, MAUTRET Adeline, ADAM Benjamin, POURTIÉ Alain, MOUSSEAU Marie-Christine, BOURDEIX Florence, GAUDON Nadine, CHENUT Claude.

#### **Excusés :**

**Absent :** JAMBUT Denis.

### **2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. ADAM Benjamin a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### **3 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL du 26 avril 2021.**

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente. Il est approuvé par l'assemblée.

### **4 –COMPTE RENDU DECISIONS DU MAIRE**

- Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,
  - Vu la délibération du Conseil Municipal de Pouligny Notre-Dame du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution du dit Conseil Municipal au Maire de Pouligny Notre-Dame,
- Monsieur le Maire donne les décisions prises conformément à sa délégation : aucune décision prise.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un sujet supplémentaire ce que les conseillers municipaux ont accepté : modification tarif du snack.

### **5 – Voirie – Chemins communaux.**

Suite à une tournée de reconnaissance des chemins communaux par la commission de voirie, il a été constaté que certains de ces derniers ont été annexés par des particuliers.

Un courrier sera adressé aux personnes concernées afin de rétablir ces chemins dans leurs tracés d'origine et éviter ainsi tout enclavement de parcelles desservies par ces voies.

## **6 – Exonération taxes CFE, TH et TFPB.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les collectivités territoriales situées en Zone de Revitalisation Rurale, ont la possibilité d'exonérer de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties, certaines entreprises situées sur son territoire, à savoir les hôtels, les meublés de tourisme et chambres d'hôtes.

L'exonération porte sur les locaux servant uniquement à l'activité d'hébergement et l'entreprise doit respecter deux critères : employer moins de 11 salariés au cours de l'avant-dernière année précédant l'imposition et réaliser un chiffre d'affaires hors taxes annuel inférieur à deux millions d'euros au cours de l'avant-dernière année précédant l'imposition ou au cours du dernier exercice de douze mois (exercice clos).

Le Conseil Municipal décide d'exonérer de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties, les entreprises de la commune située en Zone de Revitalisation Rurale, telles que les hôtels, les meublés de tourisme et chambres d'hôtes respectant les critères énumérés ci-dessus.

Monsieur le Maire est chargé d'informer les entreprises de la commune concernées par cette possibilité.

## **7 – Partenariat Association Sud Berry Lab.**

Suite à la prise de contact avec l'association Sud Berry Lab, un formateur propose d'intervenir gracieusement pour donner des cours de paddle et ce, une fois tous les quinze jours en juillet et août 2021. Ces interventions auraient lieu le matin et prendraient en charge sept personnes maximum et sur inscription préalable.

M. le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat à intervenir avec l'association Sud Berry Lab.

## **8 – Indemnités Horaire pour travaux supplémentaires et complémentaires.**

Le conseil municipal a débattu sur l'instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public.

Ce projet de délibération sera soumis au comité technique du centre de gestion pour avis.

## **9 – Prime de salubrité**

La prime de salubrité pour les employés affectés au service assainissement n'est pas cumulable avec l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise et ne sera donc pas instaurée sur la commune.

## **10 – Tarifs snack**

Le tarif du fondu frites est modifié et est désormais fixé à 5 euros.

## **Questions diverses :**

Le trail des Rives de l'Indre aura lieu les 18 et 19 septembre 2021, le Conseil Municipal offre 20 places de téléski en récompense pour les participants.

Projet de boulangerie : une réflexion est engagée quant à la poursuite du projet.

Demande de pose d'un miroir pour une meilleure visibilité et sécurité des usagers au village du Montet.

Les travaux du 19 Chaume Blanche sont en cours.